

République Française  
Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 17/07/2024 **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** N° 42-2024  
**Séance du 23 JUILLET 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 8 Absents : 1

Représentés 0 Pour : 8

Contre : 0 Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Vingt Trois Juillet à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,  
**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D , GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,  
KROGSDAHL A, STEHLE C  
**Absents** : NICAISE V.  
**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.

**Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers année 2023**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Comité Syndical du Centre Hérault en date du 26/06/2024 votant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public gestion des déchets ménagers pour l'année 2023.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

**PREND ACTE**

De la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public gestion des déchets ménagers de l'année 2023.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

**Le Maire,  
R. SIEGEL**




**Le secrétaire,**

